



MEDIA-PARTICIPATIONS PARIS

Déclaration de performance
extra-financière

Mai 2023

Exercice 2022

Table des matières

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) .	3
2	PÉRIMÈTRE DE LA DPEF	3
2.1	Sociétés concernées	3
2.2	Activités analysées	3
3	LEXIQUE.....	5
4	LE MODELE D’AFFAIRES DU GROUPE MÉDIA-PARTICIPATIONS PARIS.....	5
5	CARTOGRAPHIE DES RISQUES.....	7
6	MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET RESULTATS OBTENUS.....	10
6.1	Les politiques en matière de climat et d’environnement	10
6.1.1	Favoriser le recours au papier issu de filières raisonnées (certification PEFC et FSC) ..	10
6.1.2	Maîtriser la consommation d’énergie (électricité et chauffage)	11
6.1.3	Valoriser les déchets papier	19
6.2	Les politiques sociales	22
6.2.1	Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel par le biais de la formation.....	22
6.2.2	Dispenser des formations dédiées à la sécurité, analyser les causes, piloter des actions correctrices.....	24
6.2.3.	Promouvoir l’accès des femmes à des postes à responsabilité	26
6.2.4.	Favoriser le bien-être au travail et fidéliser les collaborateurs.....	29
6.3	Les politiques sociétales	31
6.3.1	Recourir à des prestataires de proximité	31
6.3.2	Sélectionner des prestataires engagés en faveur de l’environnement.....	32
6.3.3	Veiller à la conformité des engagements du Groupe en matière de propriété intellectuelle.....	33
6.3.4	Veiller à l’adaptation des contenus.....	34
7	RAPPORT DE L’ORGANISME TIERS INDEPENDANT	34

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF)

En application des articles L.225-102-1 et L.22-10-36 du Code de commerce, le Groupe Média-Participations Paris effectue, au titre de l'exercice 2022, sa cinquième déclaration de performance extra-financière (DPEF).

Cette déclaration présentera :

- le modèle d'affaires de l'entreprise ;
- les principaux risques extra-financiers ;
- les politiques et actions mises en œuvre pour y répondre ;
- les résultats de ces politiques.

2 PÉRIMÈTRE DE LA DPEF

2.1 Sociétés concernées

Les informations RSE fournies dans la présente déclaration portent sur l'ensemble des sociétés exerçant les activités définies à l'article 2.2. et incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Média-Participations Paris en 2022 conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, c'est-à-dire les entreprises sous «contrôle exclusif» ou «contrôle conjoint».

2.2 Activités analysées

Pour ses deux premières DPEF, le Groupe Média-Participations Paris avait ciblé son analyse sur les risques découlant de ses activités majeures, à savoir l'Édition, la Presse et la Logistique. Par ailleurs, l'analyse avait porté sur les deux principaux pays d'implantation, la France et la Belgique.

En 2020 et 2021, le Groupe Média-Participations Paris a étendu le périmètre de sa DPEF à toutes ses activités et à tous les pays d'implantation hors Chine, Hong Kong et États-Unis.

C'est sur ce même périmètre que porte la DPEF de l'exercice 2022.

Les activités analysées concernent 62 sociétés implantées en France, en Belgique, en Espagne, en Suisse, en Allemagne ou au Royaume-Uni.

Les activités du Groupe au sein de ce périmètre représentent 79% du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Média-Participations Paris toutes activités confondues.

Les activités susvisées étant rassemblées essentiellement sur trois pôles géographiques principaux, le Groupe Média-Participations Paris a choisi de centrer son analyse du risque environnemental sur ses trois principaux sites :

- le bâtiment « Tempo » situé à Paris, d'une superficie d'environ 17.000 m²,
- l'entrepôt logistique situé à Dourdan, d'une superficie d'environ 38.000 m², exploité par la société MDS,
- l'entrepôt logistique situé à Martinrou en Belgique, d'une superficie d'environ 16.000 m² exploité par la société MDS Benelux.

Afin d'intégrer l'activité de librairie, la présente DPEF fait également mention de la consommation au sein de la plus grande librairie La Procure à Paris dans le VIème arrondissement, filiale du Groupe.

Pour le reporting social, le Groupe Média-Participations Paris a jugé pertinent d'inclure les salariés permanents de l'ensemble des sociétés du périmètre. Il convient de préciser que le périmètre de la présente DPEF inclut 62 sociétés dont 7 sont dotées de salariés.

Les sociétés du périmètre sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| ▪ Belvision SA, | ▪ GIE ADN, |
| ▪ Cambium Media Solutions, | ▪ Graton Editeur, |
| ▪ Cartooneurs Associés, | ▪ Knesebeck GMBH, |
| ▪ Citel, | ▪ Knesebeck KG, |
| ▪ Dargaud, | ▪ Lucky Comics, |
| ▪ Dargaud Lombard, | ▪ Lucky Luke Licensing, |
| ▪ Dargaud Media SA, | ▪ Magic Rights Limited, |
| ▪ Dargaud Suisse, | ▪ Magnificat Espana, |
| ▪ Delachaux & Niestlé, | ▪ Magnificat SAS, |
| ▪ Dupuis Edition & Audiovisuel, | ▪ MDS, |
| ▪ EDIFA, | ▪ MDS Benelux, |
| ▪ Edimo, | ▪ Media Diffusion, |
| ▪ Ediser, | ▪ Media Livres Services, |
| ▪ Editions 365, | ▪ Média-Participations Paris, |
| ▪ Editions Anne-Marie Métailié, | ▪ Média-Participations Finances, |
| ▪ Editions de l'Olivier, | ▪ Mediatoon Distribution, |
| ▪ Editions Dupuis, | ▪ Mediatoon Licensing, |
| ▪ Editions du Seuil, | ▪ Microids, |
| ▪ Editions du Triomphe, | ▪ Microids Distribution France, |
| ▪ Editions de la Martinière, | ▪ Microids Studio Lyon, |
| ▪ Ellipsanime Productions, | ▪ Microids Studio Paris, |
| ▪ Ellipse Studio, | ▪ Mounki, |
| ▪ Fleurus Editions, | ▪ Ono, |
| ▪ Gedit Editions, | ▪ Michelin Editions, |

- PGV Maison,
- Plastoy,
- Pluriad,
- Points,
- La Procure,
- La Procure Saint-Irenee,
- Rustica,
- Saltimbanque Editions,
- SCI Batibook,
- SCI Edimo,
- Société Nouvelle Editions Anne Carrière,
- Studio Boule & Bill,
- Studio Jacobs,
- Studio Talon,

3 LEXIQUE

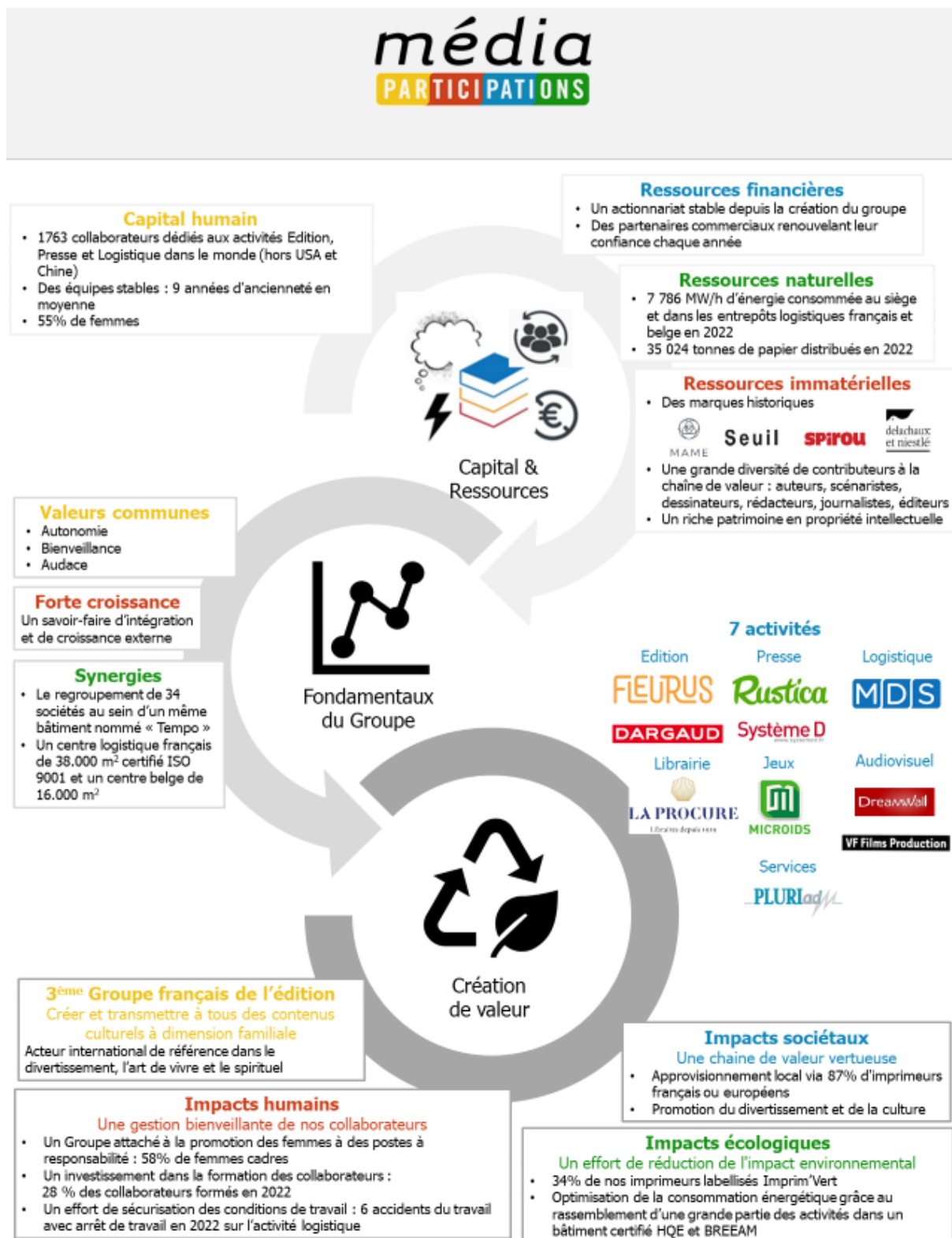
Salarié permanent (à temps plein ou partiel) : en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à l'exclusion des salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD), pigistes, salariés intermittents, personnels sous contrats d'apprentissage, contrats de mise à disposition, contrats uniques d'insertion ou contrats d'accès à l'emploi, contrats d'accompagnement dans l'emploi, les stagiaires étudiants ou en formation professionnelle.

Encadrant : salarié ayant des responsabilités opérationnelles et / ou managériales et / ou percevant un salaire mensuel au moins supérieur à 4.000 euros bruts.

Non-encadrant : salarié qui ne remplit aucun des 3 critères alternatifs pour être qualifié de personnel encadrant.

4 LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE MÉDIA-PARTICIPATIONS PARIS

L'objectif du modèle d'affaires est de synthétiser les ressources nécessaires aux activités analysées, leurs impacts et les valeurs générées.



5 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'analyse des risques extra-financiers a été réalisée par un cabinet de conseil externe après échanges avec les membres de la direction opérationnelle et des services support appartenant au périmètre analysé.

A l'issue de cette étude, 11 risques extra-financiers ont été identifiés et classés suivant 3 catégories :

- les risques en matière de climat et d'environnement ;
- les risques sociaux ;
- les risques sociétaux.

Afin de prendre en considération les spécificités et enjeux de chaque secteur, le Groupe Média-Participations Paris a évalué ces risques en dissociant :

- ses activités d'Édition et Presse,
- son activité de Logistique,
- son activité de Librairie,
- son activité Jeux,
- son activité Audiovisuelle,
- son activité de Services.

Pour chacun des risques, le Groupe Média-Participations Paris a mis en place une politique d'atténuation.

Il a également défini, autant que possible, des indicateurs permettant de mesurer les résultats des politiques instituées. Pour cette cinquième DPEF, le Groupe Média-Participations Paris a présenté une évolution dans le temps de ses résultats calculés sur la base des indicateurs définis en 2018.

L'ensemble des risques, politiques et indicateurs, figure dans la cartographie ci-après. Les politiques et indicateurs sont détaillés au point 5. de la présente DPEF.

Catégorie du risque	Risques RSE	Niveau de significativité						Politiques	Indicateurs		
		Édition et presse	Logistique	Audiovisuel	Jeux	Librairie	Services		Édition et presse	Logistique	Autres activités
Climat et environnement	Consommation de papiers issus de filières participant à l'épuisement des ressources forestières							Favoriser le recours au papier issu de filières raisonnées (PEFC, FSC) (6.1.1)	Pourcentage de papier provenant de filières raisonnées en 2022 comparé aux années précédentes		
	Consommation d'énergie non-maîtrisée et contribution au réchauffement climatique							Maîtriser la consommation d'énergie (électricité et chauffage) (6.1.2)	Consommation d'énergie du bâtiment Tempo (électricité et chauffage) en KWh rapportée à l'effectif en 2022 comparée aux années précédentes	Consommation d'énergie (électricité et gaz) des entrepôts en KWh rapportée à la surface en 2022 comparée aux années précédentes	Consommation d'énergie de la librairie La Procure Paris VI (électricité et chauffage) en KWh rapportée la superficie en 2022 comparée aux années précédentes
	Gestion irraisonnée des déchets papiers générés par l'activité							Valoriser les déchets papier (6.1.3)	Tonnage d'invendus recyclés (presse) en 2022 comparée aux années précédentes	Tonnage de déchets (papier et carton) recyclés en 2022 comparé aux années précédentes	N/A
Social	Perte de compétences et d'employabilité des collaborateurs							Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel par le biais de la formation (6.2.1)	Part de l'effectif moyen formé et/ou nombre d'heures de formation moyen par salarié formé en 2022 comparés aux années précédentes		
	Garanties insuffisantes pour la sécurité des collaborateurs							Dispenser des formations dédiées à la sécurité, analyser les causes et piloter des actions correctrices (6.2.2)	Taux de fréquence et taux de gravité (entrepôts) en 2022 comparés aux années précédentes		
	Persistance de discriminations liées au sexe dans les parcours professionnels							Promouvoir l'accès des femmes à des postes à responsabilité (6.2.3)	Taux de femmes disposant du statut cadre en 2022 comparé aux années précédentes		
	Perte de motivation des collaborateurs							Promouvoir le bien-être au travail (6.2.4)	Nombre de départs rapporté à l'effectif en 2022 comparé aux années précédentes		

Catégorie du risque	Risques RSE	Niveau de significativité						Politiques	Indicateurs		
		Edition et presse	Logistique	Audovisuel	Jeux	Librairie	Services		Edition et presse	Logistique	Autres activités
Sociétal	Appel à des prestataires dans des pays à risque en matière de droits de l'homme							Recourir à des prestataires de proximité (6.3.1)	Pourcentage d'imprimeurs situés en Europe rapporté au chiffre d'affaires en 2022 comparé aux années précédentes		
	Recours à une filiale amont d'imprimerie dommageable pour l'environnement							Sélectionner des prestataires engagés en faveur de l'environnement (6.3.2)	Pourcentage de partenaires détenteurs de la marque Imprim'Vert en 2022 comparé aux années précédentes		
	Non-respect d'obligations en matière de propriété intellectuelle et de chaîne de droit		N/A					Veiller à la conformité des engagements du groupe en matière de propriété intellectuelle (6.3.3)	Nombre de contentieux en propriété intellectuelle sur l'année 2022 comparé aux années précédentes		
	Création de contenus jugés inadaptés aux attentes sociétales du public		N/A			N/A		Veiller à l'adaptation des contenus à leur public (6.3.4)			

6 MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET RESULTATS OBTENUS

6.1 Les politiques en matière de climat et d'environnement

6.1.1 Favoriser le recours au papier issu de filières raisonnées (certification PEFC et FSC)

6.1.1.1 Politique mise en place

Pour lutter contre la déforestation, le Groupe Média-Participations Paris est engagé dans une politique de gestion responsable du papier, tant pour ses achats directs que pour ses achats indirects (réalisés par les imprimeurs).

Le Groupe Média-Participations Paris cherche à accroître d'année en année la part de son papier acheté certifié, c'est-à-dire issu de forêts gérées durablement tant pour ses achats directs que ceux réalisés via ses imprimeurs.

L'augmentation ces dernières années des consommations directes et indirectes de papier certifié (essentiellement PEFC et FSC) permettra de limiter le recours à des fibres issues de la déforestation.

6.1.1.2 Performance

Afin de pouvoir mesurer la progression en matière d'utilisation de papier certifié, le Groupe Média-Participations Paris a recensé le pourcentage d'imprimeurs partenaires utilisant du papier provenant de filières raisonnées.

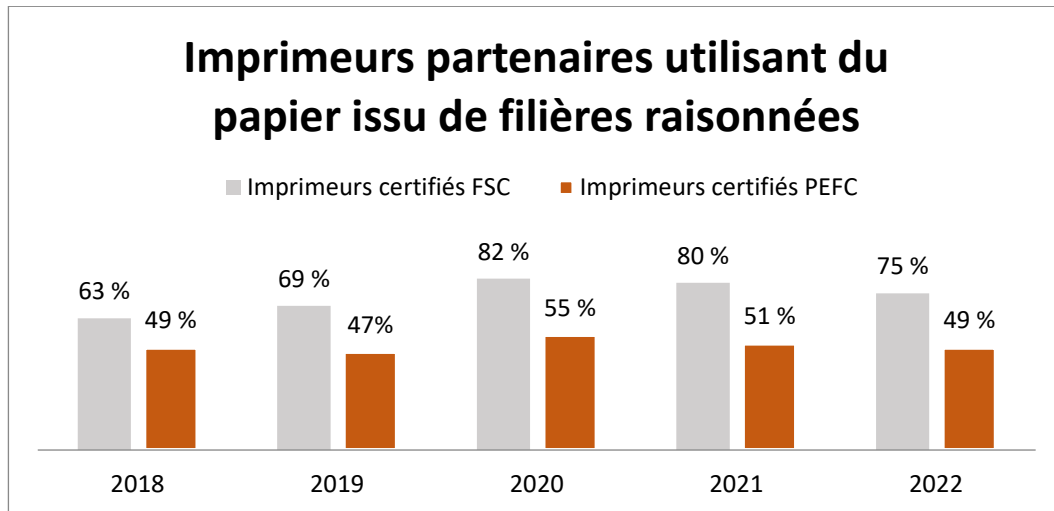
Le pourcentage d'imprimeurs partenaires utilisant du papier FSC était de 63% en 2018 puis 69% en 2019. Ce pourcentage s'est sensiblement amélioré puisqu'il était de 82% en 2020 et 80% en 2021. En 2022, le pourcentage s'élève à 75%, ce qui témoigne d'une légère dégradation.

Le pourcentage d'imprimeurs partenaires utilisant du papier PEFC était en progression puisqu'il était de 49% en 2018 et il a atteint 55% en 2020 et 51% en 2021. En 2022, ce pourcentage s'est également légèrement dégradé puisqu'il atteint 49%.

La dégradation des deux indicateurs susmentionnés s'explique par :

- la crise papetière de 2022 qui a incité certains éditeurs à trouver coûte que coûte des capacités d'impression (qui ne respectait pas forcément nos critères RSE) afin de limiter la forte hausse des prix pour stocker.
- le fait que certains fournisseurs (respectant les normes RSE) n'ont pas résisté à la crise et qui ont dû fermer.

- un nouvel entrant dans le périmètre de la DPEF, qui ne ne recourt pas encore aux fournisseurs PEFC.



6.1.2 Maîtriser la consommation d'énergie (électricité et chauffage)

6.1.2.1 Politique mise en place

Pour atténuer les impacts de la création d'énergie qui est responsable d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe Média-Participations Paris s'est engagé dans une démarche de maîtrise de sa consommation énergétique.

Trente sociétés du Groupe sont regroupées au sein d'un même bâtiment (Tempo) dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles (certifications NF HQE et BREEAM).

Le chauffage du site Tempo est assuré par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) qui fournit un bouquet énergétique favorisant les énergies locales, renouvelables et de récupération.

Cet opérateur limite la consommation de pétrole et les émissions de CO₂ grâce à la valorisation énergétique des déchets ménagers non recyclables.

Le fournisseur d'électricité du site Tempo, GAZELENERGIE, est également engagé dans une stratégie de décarbonation. Il offre un mix énergétique diversifié entre énergies conventionnelles et renouvelables.

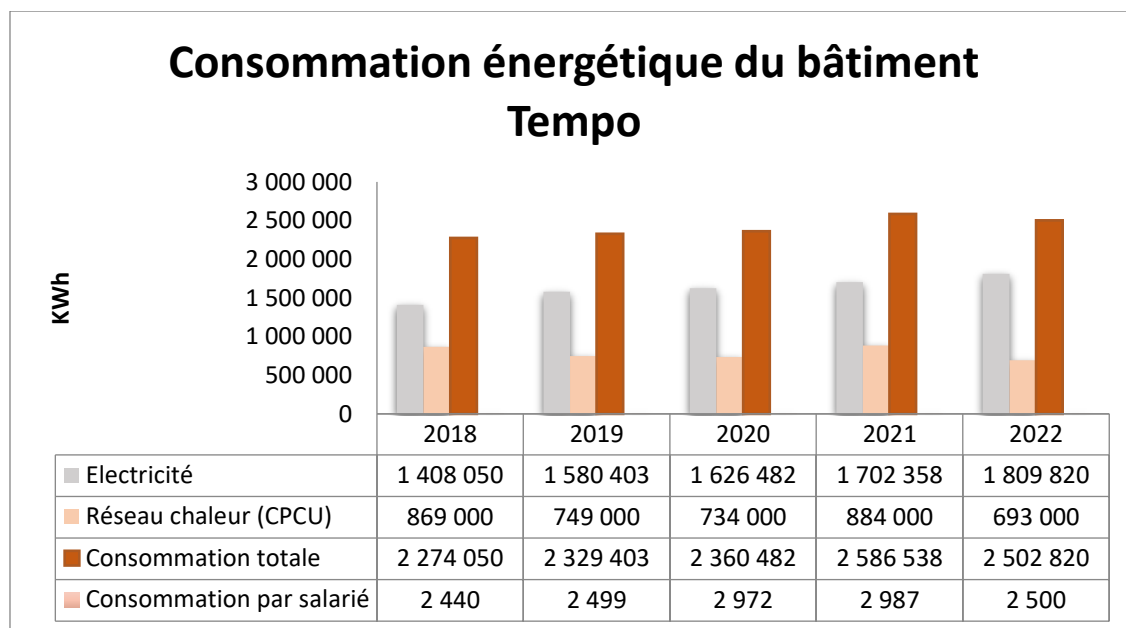
6.1.2.2 Performance

a) Pour les activités Edition et Presse :

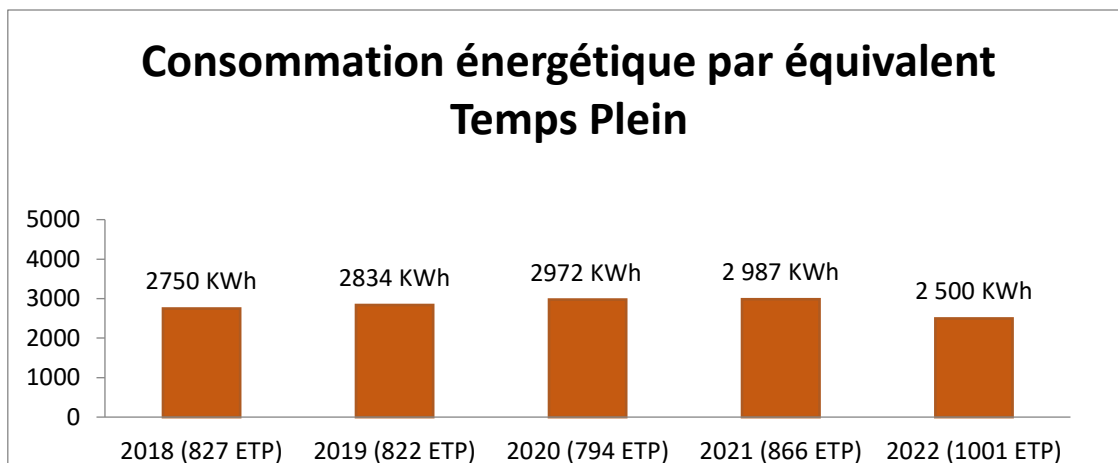
Au sein du bâtiment Tempo, le Groupe souhaite optimiser ses consommations en électricité et en chauffage en intégrant sur le site le plus grand nombre de collaborateurs.

Le Groupe Média-Participations Paris a donc mis en place un système de suivi de ses consommations énergétiques par rapport au nombre de salariés des sociétés françaises situées sur le site Tempo.

La consommation énergétique du bâtiment a légèrement augmenté entre 2018 et 2021 notamment en raison du taux d'occupation du bâtiment. En 2022 cependant, la consommation d'électricité a légèrement augmenté alors que la consommation de chauffage a nettement diminué, ce qui a permis de réduire la consommation énergétique globale.



S'agissant du calcul de la consommation par salarié, en 2019, il est apparu pertinent de revoir ses modalités. En effet, en 2018, la consommation par salarié avait été déterminée en prenant en compte la consommation totale ramenée au nombre de salariés des sociétés incluses dans le périmètre de la présente DPEF. A compter de 2019, il a semblé plus significatif de rapporter la consommation totale à l'ensemble des Equivalents Temps Plein (ETP) moyens des sociétés hébergées au sein du bâtiment Tempo.



Emissions de CO₂ du bâtiment TEMPO

		2018	2019	2020	2021	2022
Nature	Fournisseur	Valeur *				
Emissions de CO ₂ liées à l'électricité	UNIPER	80	90	97	102	94
Emissions de CO ₂ liées au réseau de chaleur	CPCU	190	163	160	159	125
Emissions totales de CO₂		270	253	257	261	219

* données en tonnes équivalent CO₂

ETP ¹	827	822	794	866	1001
------------------	-----	-----	-----	-----	------

Emissions de CO ₂ par ETP en T eq. CO ₂	0,326	0,308	0,324	0,301	0,219
---	-------	-------	-------	-------	-------

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de CO₂ relatives aux consommations d'énergies sont ceux de la base carbone de l'Ademe pour l'année 2020 pour l'électricité et 2021 pour le réseau de chaleur.

b) Pour l'activité Logistique :

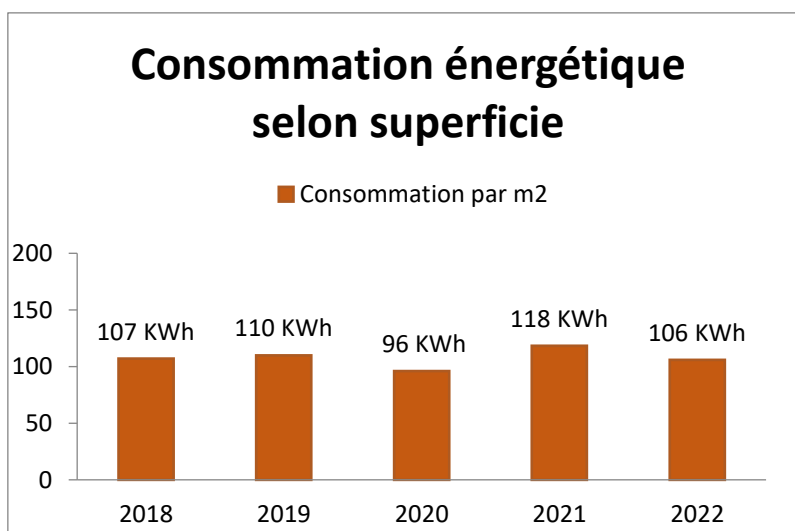
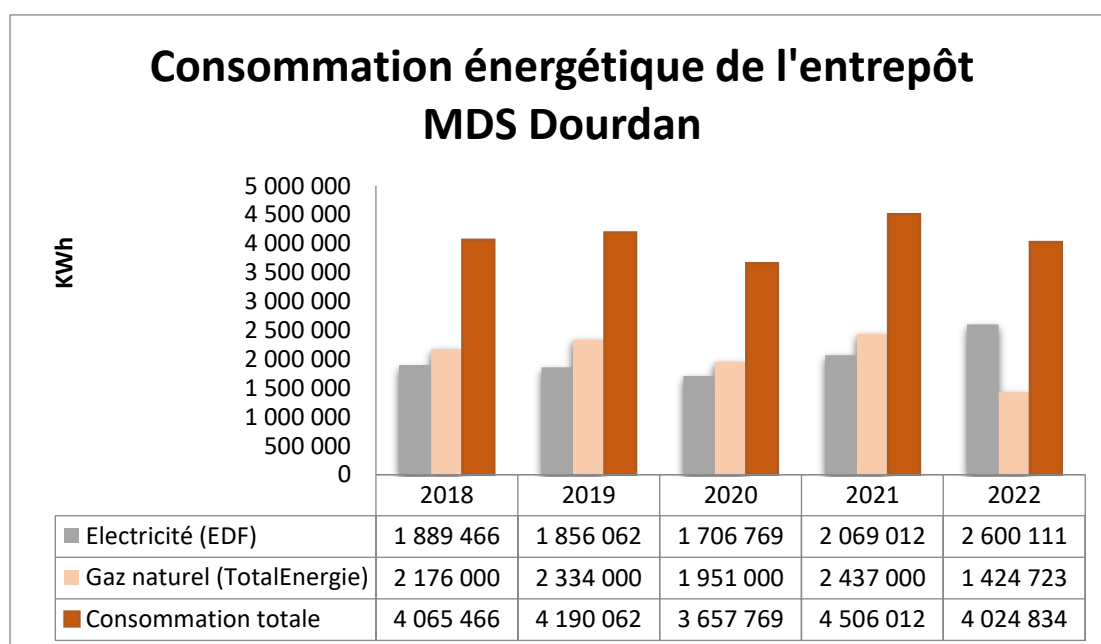
Le Groupe Média-Participations Paris a mis en place un système de suivi de ses consommations énergétiques rapportées à la surface de ses deux entrepôts logistiques.

i) L'entrepôt français exploité par MDS :

¹ Equivalents Temps Plein (ETP) moyens des sociétés hébergées au sein du bâtiment Tempo

La consommation énergétique de l'entrepôt 2022 est en baisse en ce qui concerne le gaz. Toutefois, il est à noter que MDS a changé de fournisseur de gaz. Le nouveau fournisseur, TotalEnergie, n'a pas été en mesure de communiquer l'état exact des consommations du mois de décembre 2022 en raison d'un dysfonctionnement interne à ce fournisseur. De plus concernant le précédent fournisseur, aucune consommation n'a été constatée de juillet à novembre 2022. Il convient donc de relativiser cette baisse.

La consommation d'électricité est quant à elle en hausse en 2022 compte tenu des mesures mises en place pour faire face à la croissance de l'activité (les flux des Editions du Seuil et de La Martinière sont désormais traités par MDS). Ces mesures ont consisté notamment dans la mise en place d'équipes en 3x8 et le samedi.



Émissions de CO₂ de l'entrepôt logistique MDS à DOURDAN

		2018	2019	2020	2021	2022
Nature	Fournisseur	Valeur *				
Emissions de CO ₂ liées à l'électricité	EDF	108	106	102	124	135
Emissions de CO ₂ liées au gaz naturel	Engie/ TotalEnergies	446	478	400	500	307
Consommation totale		554	584	502	624	443

* données en tonnes équivalent CO₂

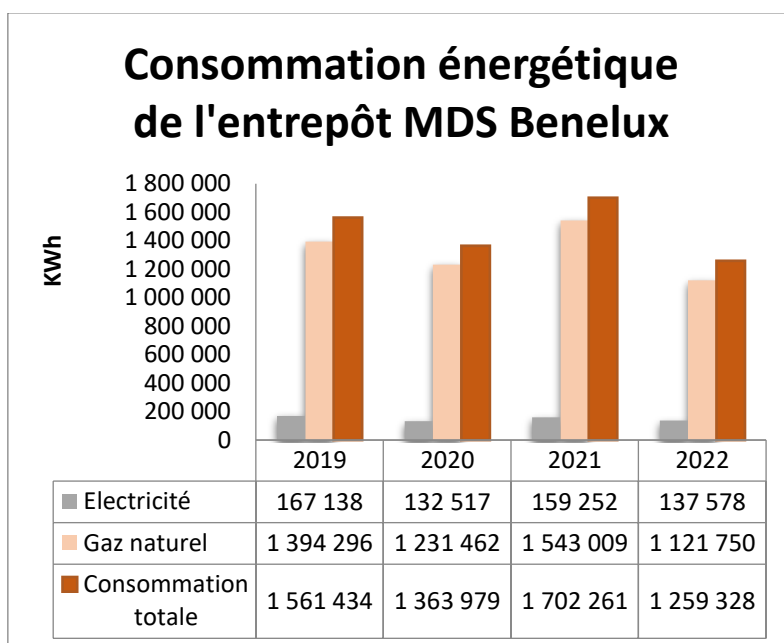
Superficie en m²	38 043
------------------------------------	---------------

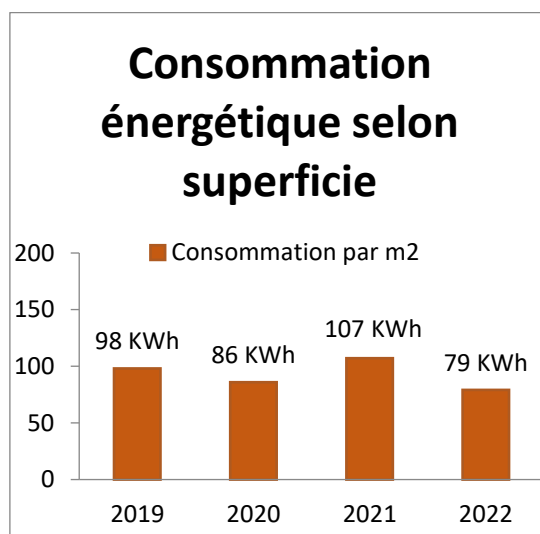
Emissions de CO₂ par m²	<i>en T eq. CO₂</i>	0,015	0,015	0,013	0,016	0,011
--	--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de CO₂ relatives aux consommations d'énergies sont ceux de la base carbone de l'Ademe pour l'année 2020 pour l'électricité et 2015 pour le gaz naturel.

ii) L'entrepôt belge exploité par MDS Benelux :

Le suivi de la consommation de cet entrepôt a débuté en 2020, lors de l'intégration de la Belgique dans le périmètre de la présente DPEF. La consommation énergétique est en baisse en 2022 grâce à une vigilance à ce sujet et un passage aux LED.





Émissions de CO₂ de l'entrepôt logistique MDS Benelux

		2020	2021	2022
Nature	Fournisseur	Valeur *		
Emissions de CO ₂ liées à l'électricité		29	35	30
Emissions de CO ₂ liées au gaz naturel		263	330	240
Consommation totale		292	365	270

* données en tonnes
équivalent CO₂

Superficie en m²	15.889
------------------------------------	---------------

Emissions de CO₂ par m²	<i>en T eq. CO₂</i>	0,018	0,022	0,016
--	--------------------------------	--------------	--------------	--------------

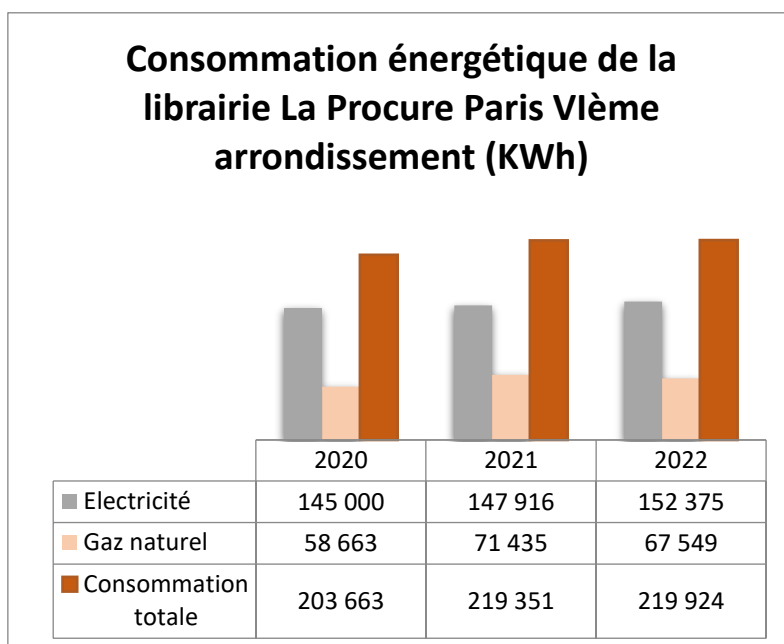
Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de CO₂ relatives aux consommations d'énergies sont ceux de la base carbone de l'Ademe pour l'année 2020 pour l'électricité et 2015 pour le gaz naturel. Dans un souci de fiabilité des données, les émissions de CO₂ pour le site MDS Benelux ont été mises à jour au regard des facteurs de l'ADEME Belgique.

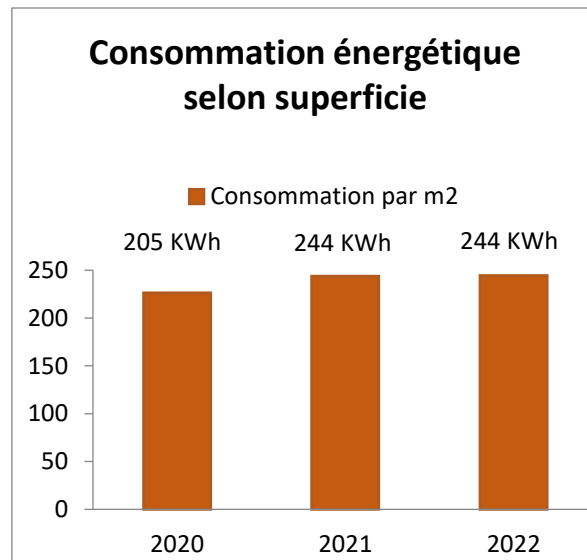
c) Pour l'activité Librairie :

Le suivi de la consommation de l'activité Librairie a débuté en 2020, lors de l'intégration de cette activité au périmètre de la présente DPEF.

Compte tenu de la très faible superficie des librairies exploitées par le Groupe, il a été décidé de se concentrer sur la consommation du principal établissement, la librairie La Procure située à Paris dans le VI^{ème} arrondissement et de rapporter cette consommation à la superficie.

Entre 2021 et 2022, la consommation d'électricité a augmenté mais la consommation de gaz a nettement diminué, ce qui a permis de maintenir la consommation énergétique globale.





**Émissions de CO₂ de la librairie La Procure Paris VIème
arrondissement**

		2020	2021	2022
Nature	Fournisseur	Valeur *		
Emissions de CO ₂ liées à l'électricité	EDF	9	9	8
Emissions de CO ₂ liées au gaz naturel	Engie	8	15	15
Consommation totale		17	24	23

* données en tonnes équivalent CO₂

Superficie en m²	900
------------------------------------	------------

Emissions de CO₂ par m²	<i>en T eq. CO₂</i>	0,02	0,03	0,02
--	------------------------------------	-------------	-------------	-------------

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de CO₂ relatives aux consommations d'énergies sont ceux de la base carbone de l'Ademe pour l'année 2020 pour l'électricité et 2015 pour le gaz naturel.

6.1.3 Valoriser les déchets papier

6.1.3.1 Politique mise en place

La gestion des invendus de livres et périodiques constitue un enjeu environnemental important dans le secteur d'activité du Groupe Média-Participations Paris. Le Groupe a donc décidé de s'inscrire dans une démarche de valorisation de ses invendus.

Lorsque les invendus sont amenés à être détruits, le Groupe a mis en place un système de pilonnage puis de recyclage de ses invendus avec l'aide de divers partenaires.

Le Groupe Média-Participations Paris s'est concentré sur l'analyse du traitement des invendus des activités Presse² et logistique. En effet, ces secteurs sont particulièrement à risque en matière de traitement des invendus.

Pour l'activité Presse, le Groupe Média-Participations Paris collabore avec un intermédiaire, MLP, afin de distribuer les magazines dans les points de vente finaux, principalement les kiosques (jusqu'en juillet 2019 PGV Maison recourait aux services de PRESSTALIS). La chaîne de distribution est composée de coopératives, de dépôts,

² En matière de recyclage d'invendus, ne sont concernés que PGV, Rustica et Dupuis en Belgique, Edifa n'effectuant aucune vente en kiosque (uniquement ventes par abonnement)

d'entrepôts et enfin de kiosques. Les coopératives sous-traitent le recyclage des invendus à des partenaires qui sont spécialisés dans le domaine.

En Belgique, le prestataire AMP agit de la même façon que MLP en France et qui recycle également les invendus.

Pour l'activité logistique, les déchets papiers et cartons sont recyclés de la manière suivante :

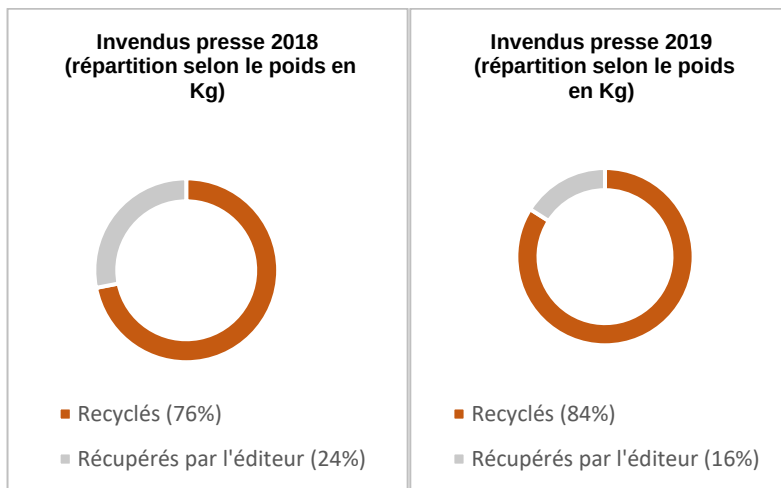
- pour MDS France : la société PAPREC est le prestataire qui récupère et recycle les déchets papiers et cartons ;
- pour MDS Benelux : la société BEL FIBRES est le prestataire qui récupère et recycle les déchets papiers et cartons.

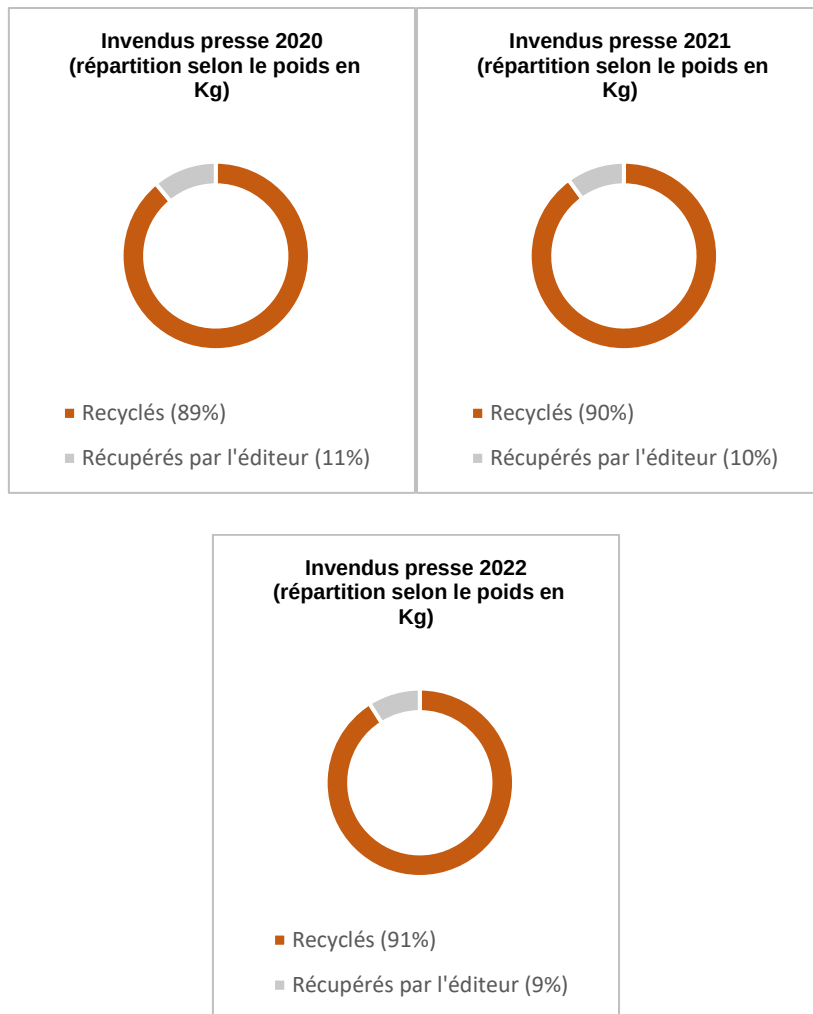
6.1.3.2 Performance

Afin de mesurer ses résultats en matière de valorisation des déchets, le Groupe Média-Participations Paris a mis en place un suivi du pourcentage d'invendus recyclés.

a) Pour l'activité Presse :

Pour l'activité Presse, les résultats font apparaître une progression de 15 points du recyclage des invendus presse entre 2018 et 2022.





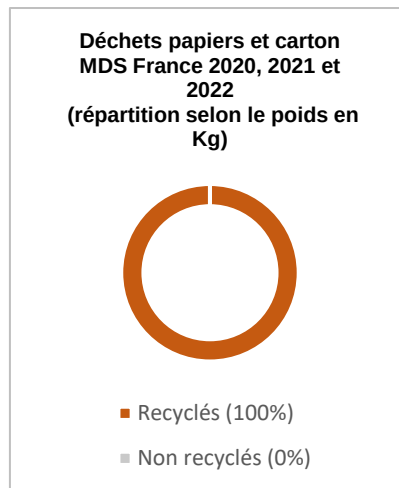
b) Pour l'activité Logistique :

Pour l'activité logistique, à compter de 2020, le Groupe Media-Participations Paris a mesuré le tonnage des déchets (papiers et cartons) recyclés.

Les résultats sont les suivants :

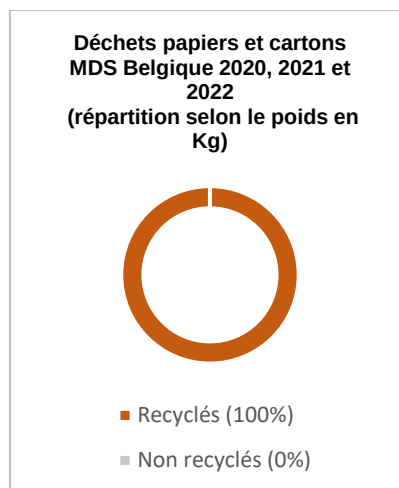
- Au sein de MDS France :

Les déchets papiers et cartons sont recyclés à 100% en 2020, 2021 et 2022 :



- Au sein de MDS Benelux :

Les déchets papiers et cartons sont également recyclés à 100% en 2020, 2021 et 2022 :



6.2 Les politiques sociales

6.2.1 Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel par le biais de la formation

6.2.1.1 Politique mise en place

Les compétences des collaborateurs et la richesse de leurs parcours professionnels sont essentielles pour la performance du Groupe Média-Participations Paris.

Afin d'accompagner ses collaborateurs tout au long de leur carrière, le Groupe Média-Participations Paris souhaite mettre l'accent sur la formation professionnelle et le renforcement des compétences.

Pour permettre un accès effectif à la formation, il est nécessaire que chaque collaborateur soit accompagné et soutenu dans la gestion de sa carrière. En ce sens, la structuration du Groupe avec la présence d'un management de proximité dans chacune des entités permet à chaque collaborateur de faire part de ses besoins et attentes. Un plan de développement des compétences (ancien plan de formation) est défini au sein de chaque entité et répertorie les actions annuelles de formation.

La direction des relations humaines Groupe est également un partenaire pour la gestion des carrières des collaborateurs. Elle apporte un soutien aux différentes entités du Groupe.

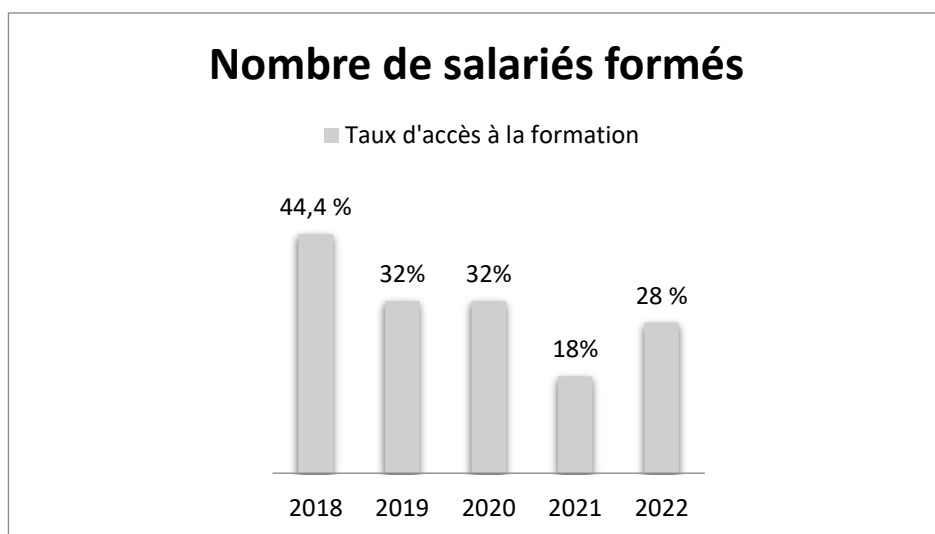
6.2.1.2 Performance

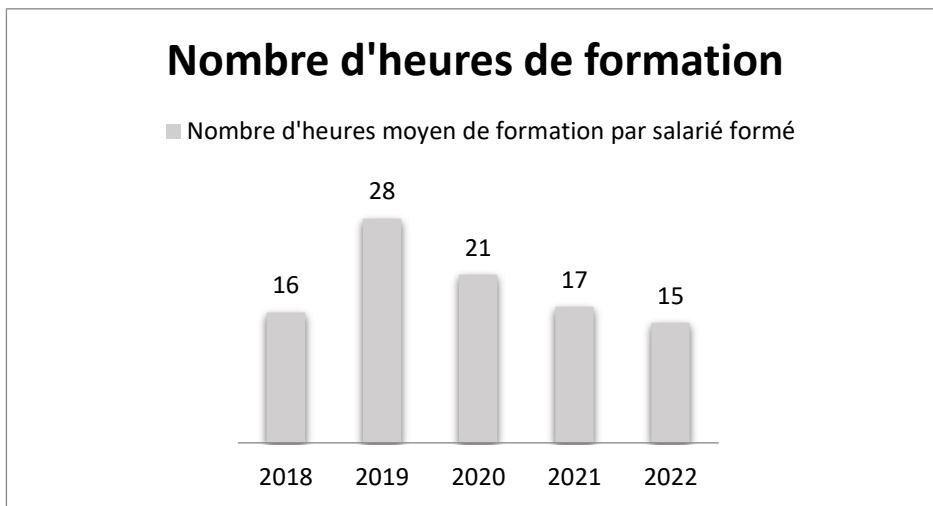
Sur l'exercice 2022, le taux de formation s'est amélioré et se rapproche de celui des années 2019 et 2020.

En 2021, les salariés avaient été moins disponibles pour les formations car l'activité a été plus dense ; par ailleurs, le Groupe a été victime d'une cyberattaque en avril 2021, ce qui a limité l'accès aux formations.

Il convient de noter que le taux de l'année 2018 était particulièrement élevé car le périmètre de la DPEF était beaucoup plus restreint. Il n'englobait que les activités presse, édition et logistique au sein desquelles les formations avaient été importantes.

Le nombre d'heures de formation par salarié formé a en revanche légèrement décliné, ce qui s'explique notamment par le fait qu'au sein de MDS France, « des animations » liées à la sécurité ont été mises en place durant l'année 2022 en remplacement de « formations ». De ce fait, elles n'ont pu être comptabilisées en tant que formation en 2022.





6.2.2 Dispenser des formations dédiées à la sécurité, analyser les causes, piloter des actions correctrices

6.2.2.1 Politique mise en place

L'activité Logistique peut être considérée comme particulièrement exposée au risque d'accident du travail du fait des activités manuelles et du port de charges qu'elle peut nécessiter.

C'est la raison pour laquelle des actions spécifiques ont été mises en place afin de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs au sein des entrepôts français et belge.

Chez MDS, une charte de vigilance partagée pour le respect des consignes de sécurité a été rédigée et est diffusée aux collaborateurs lors de leur recrutement.

Un registre des « presque-accidents » a été mis en place afin de détecter les éventuels dangers et dysfonctionnements pouvant présenter un risque pour la sécurité des collaborateurs. Le suivi des « presque-accidents » dépasse les exigences réglementaires et il est un préalable essentiel dans la compréhension et la prévention des causes profondes des accidents.

Un suivi particulier est organisé en coopération avec le médecin du travail pour les salariés titulaires d'autorisation de conduite.

Une commission de santé, sécurité et des conditions de travail (CSSCT) a été volontairement mise en place lors de l'élection récente du Comité Social et Economique (CSE). Cette commission est spécialement chargée d'analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs et de proposer des mesures de prévention en la matière.

En 2022, des actions spécifiques ("animations") ont été mises en place afin de réduire les risques d'accident du travail. :

Il a été mis en place un indicateur qui permet d'analyser les progrès réalisés.

6.2.2.2 Performance

Les taux de fréquence et de gravité au sein de l'entrepôt français ont nettement diminué ainsi que le nombre d'accident du travail. Cela s'explique par les animations sécurité régulières mises en place au sein de MDS France en 2022.

En 2021, les taux étaient élevés du fait de la hausse de près de 50% de l'activité, ce qui a nécessité un accroissement considérable des recrutements pour satisfaire cette demande et la mise en place d'équipes 6 jours sur 7 et en 3 X 8 sur la fin d'année.

De plus, en 2021, un accident du travail important ayant abouti à 128 jours d'arrêt avait également fortement impacté le taux de fréquence chez MDS.

Accidents du travail au sein de l'entrepôt logistique MDS

	Nombre d'accidents du travail ³	Taux de fréquence	Taux de gravité
2018	34	28,1	0,60
2019	32	29,3	0,63
2020	20	7,3	0,04
2021	14 ⁴	87,10	2,03
2022	6	13,67	0,29

³ Nombre d'accidents enregistrés sur registre des accidents du travail bénins et déclaration directe dont accident de trajet

⁴ A compter de 2021, seuls les accidents ayant entraîné un arrêt de travail sont recensés car ce sont ces derniers qu'il convient de prévenir en priorité

En 2020, l'analyse a été étendue à MDS Benelux et les données sont les suivantes :

Accidents du travail au sein de l'entrepôt logistique MDS Benelux			
	Nombre d'accidents du travail⁵	Taux de fréquence	Taux de gravité
2020	3	45,6	0,27
2021	1	20,7	0,15
2022	1	19,81	0,01

En 2022, chez MDS Benelux, les taux de fréquence et de gravité ont encore diminué par rapport à 2021. En 2020, le taux de fréquence était élevé mais il ne concernait que 3 accidents du travail pour un effectif total de 34 et un nombre d'heures théoriques de travail de 1924 heures. Il convient de préciser qu'en 2019, il n'y avait pas de taux de fréquence car on ne dénombrait qu'un seul accident sans arrêt.

6.2.3. Promouvoir l'accès des femmes à des postes à responsabilité

6.2.3.1. Politique mise en place

La faible représentation des femmes aux postes de décision est un véritable défi pour les entreprises.

L'absence de femmes peut mener à la sous-utilisation de personnes qualifiées, alors même que les études confirment l'impact positif de la féminisation sur les processus décisionnels et la performance des entreprises.

C'est la raison pour laquelle la place des femmes dans les effectifs du Groupe Média-Participations Paris est une préoccupation majeure ces dernières années.

Le Groupe Média-Participations Paris a souhaité mettre en place des actions visant à promouvoir l'accès des femmes à des postes à responsabilité et notamment des fonctions d'encadrement.

Ainsi, chaque année, un nombre significatif de femmes est nommé à un poste bénéficiant du statut cadre.

Au niveau du Groupe en 2021, deux femmes ont été nommées à des postes importants, à savoir le poste de Directrice Générale et celui de Directrice Financière du secteur de l'audiovisuel.

⁵ Nombre d'accidents enregistrés sur registre des accidents du travail bénins et déclaration directe dont accident de trajet

Dans le secteur de la logistique qui est un secteur fortement masculin, trois postes de responsable ont été pourvus par des femmes en 2021 : les postes de responsable sécurité QSE, responsable méthode de gestion stock et responsable transport expédition chez MDS.

En 2022, seize femmes ont été nommées à des postes à responsabilité.

Parmi ces postes, deux ont été pourvus dans le secteur de la logistique qui est un secteur fortement masculin.

En Belgique, depuis 2020 :

- les comités de direction de la société Dargaud Lombard et de la société Dupuis Belgique sont féminins à 50% (étant précisé que les deux sociétés sont dirigées par des femmes),
- une femme a été nommée administratrice déléguée au sein de Belvision.

Au niveau des entités françaises, des actions sont également mises en place afin de promouvoir l'égalité professionnelle.

En 2022, les index d'égalité entre les hommes et les femmes ont progressé.

La société Dargaud a obtenu un score de 97/100 en 2022 contre 80/100 en 2021.

- La société MDS a obtenu une notation de 69/100 en 2022 contre 52/100 en 2021.
- La société Media Diffusion a obtenu une notation de 84/100 en 2022 contre 83/100 en 2021.
- La société Editions du Seuil a obtenu un score de 81/100 en 2022, soit une progression de 4 points par rapport à 2021 où elle obtenait 77/100.

Une attention particulière devra être portée sur cette société au niveau des écarts de rémunération.

La société Pluriad a en revanche vu son score diminuer en obtenant une notation de 85/100 en 2022 contre 94/100 en 2021.

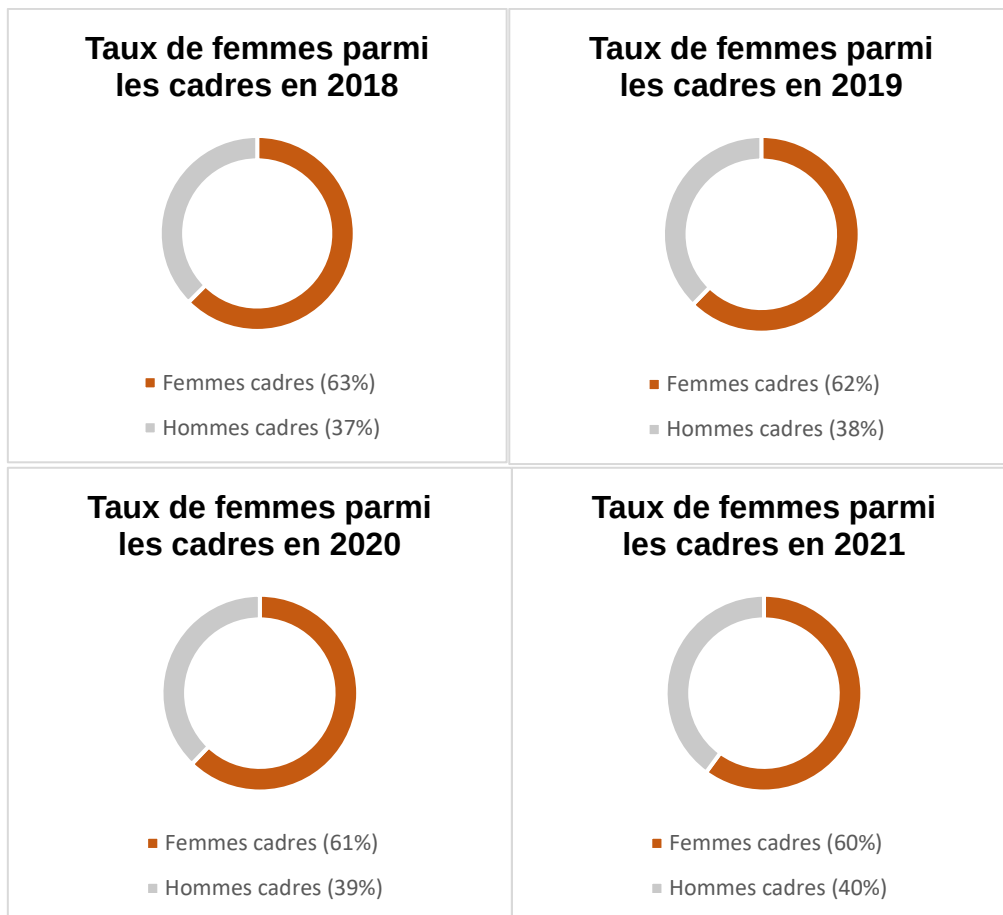
Ce résultat s'explique notamment par l'écart des salaires entre les femmes et les hommes (critère 1 qui s'est creusé entre 2021 et 2022 (10,5% en 2022). Cet écart (favorable aux femmes) est lié à l'arrivée des salariés du Hub Innovation au sein de Pluriad.

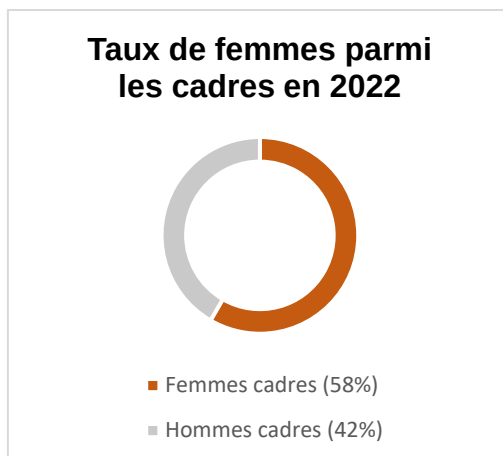
- La société Fleurus Editions a obtenu un score inférieur à 75/100 en 2022 et est classée "hors catégorie" dans la mesure où l'ensemble des groupes analysables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes) représente moins de 40% des effectifs.

Ce travail est entamé depuis plusieurs années maintenant. Les efforts seront poursuivis mais le poids de l'historique pèse parfois en défaveur de certaines sociétés du Groupe.

6.2.3.2. Performance

Le taux de femmes parmi les cadres des sociétés du périmètre est élevé et stable, affichant 58% en 2022.





6.2.4. Favoriser le bien-être au travail et fidéliser les collaborateurs

6.2.4.1. Politique mise en place

Le Groupe Média-Participations Paris a adopté un socle commun de sept valeurs clés qui s'inscrivent dans une logique de cohésion et de performance des équipes (l'autonomie, le long terme, la bienveillance, la responsabilité, l'audace, la créativité et le partage). Ces valeurs humaines contribuent à caractériser l'identité du Groupe et à garantir sa stabilité.

Le Groupe Média-Participations Paris a, par ailleurs, souhaité promouvoir le bien-être au travail en offrant à ses collaborateurs des conditions de travail agréables et conviviales.

C'est dans cet objectif que le Groupe a fait appel à un ergonome pour concevoir les espaces du Tempo. Ce fut également le cas pour les entrepôts logistiques. Un ergonome est également en charge d'adapter les sièges de bureau afin qu'ils répondent aux divers besoins des salariés.

Le bâtiment Tempo a ainsi été conçu de manière à regrouper les équipes au sein d'un même site pour privilégier l'interaction. Des espaces de convivialité et des lieux d'échanges ont été spécialement aménagés (tisaneries et salles de jeux notamment). Le site propose également aux collaborateurs un restaurant d'entreprise qui offre une alimentation saine privilégiant les produits locaux.

Le prestataire de restauration, la société Api, est également engagé dans une démarche durable et responsable :

- cuisine faite maison à partir d'ingrédients frais, en respectant les saisons et les savoir-faire régionaux,
- mise en place de cuisines éco-gérées,
- démarche vers un restaurant zéro déchet,
- sensibilisation des convives aux enjeux de l'alimentation durable.

Outre des conditions de travail très agréables depuis l'emménagement sur le site Tempo en 2018, de nombreux événements (séminaires, repas, fêtes annuelles etc.) sont organisés tout au long de l'année au sein des différentes filiales afin de fédérer les équipes.

Néanmoins, depuis mars 2020 les contraintes sanitaires ont entraîné un net ralentissement de ces événements.

En Belgique comme en France, des actions ont été menées afin d'améliorer les conditions de travail dans ce contexte de crise liée au Coronavirus.

En Belgique :

- signature d'accords ou de chartes sur le télétravail,
- mise en place de formations spécifiques et politiques pour accompagner le télétravail,
- développement de l'intranet « Slack » pour faciliter la communication, le partage, l'expression.

En France :

- signature d'accords ou de chartes sur le télétravail,
- augmentation des dons aux associations (handicap, croix rouge, resto du cœur etc.),
- participation au rallye des Coccinelles,
- animation des mardis du Tempo,
- les petits déjeuner Oracle,
- événements organisés par le prestataire de restauration
- processus d'intégration ("on boarding") des collaborateurs,
- welcome DSI,
- formations pour les membres de l'encadrement,
- séminaires d'équipe,
- coaching interne.

Les mesures ci-dessus devraient contribuer à favoriser la fidélisation des salariés et à maîtriser le taux de départs.

6.2.4.2. Performance

Le taux de départs en 2022 est supérieur de 2,3 points au taux de 2021. En 2022 comme en 2021, les départs sont majoritairement constitués de démissions (34%), de ruptures conventionnelles (22%). Il convient de noter qu'à la suite de la crise sanitaire, de nombreux salariés ont émis des souhaits de départ vers la province afin de changer de cadre de vie. La pénurie de talents et les tensions sur le marché du travail est

également un facteur à prendre en considération pour expliquer le nombre de départs en augmentation.

Taux de départs

	Effectif total	Nombre de départs ⁶	Taux
2018	795	72	9%
2019	932	92	9,9%
2020	1374	105	7,6%
2021	1463	153	10,4%
2022	1763	224	12,7%

6.3 Les politiques sociétales

6.3.1 Recourir à des prestataires de proximité

6.3.1.1 Politique mise en place

Pour prévenir les violations des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe Média-Participations Paris souhaite privilégier, dans la mesure du possible, le recours à des prestataires de proximité.

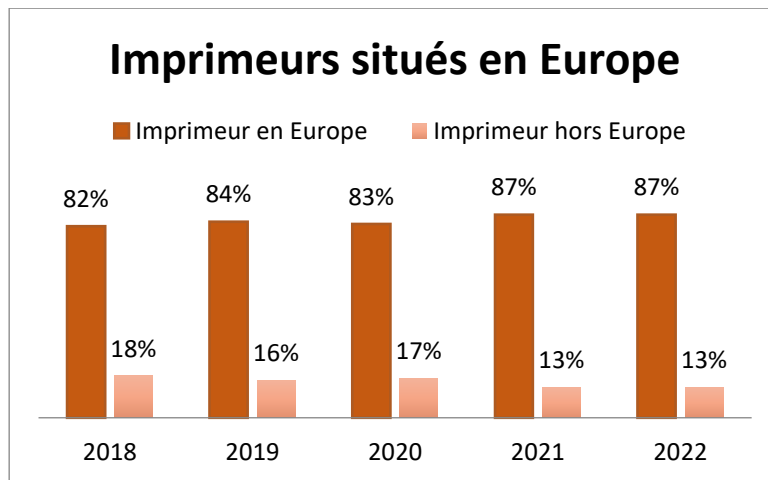
En effet, en Europe, la réglementation particulièrement protectrice des Droits de l'Homme permet d'éviter notamment le risque de recours au travail des enfants ou en violation des normes de santé et de sécurité des travailleurs.

C'est la raison pour laquelle, le Groupe choisit en priorité des partenariats avec des imprimeurs français ou européens.

⁶ Hors départs liés à un licenciement économique, une mutation ou un transfert

6.3.1.2 Performance

Le pourcentage d'imprimeurs situés en Europe est stable : 87% en 2022, soit un score identique à celui de 2021. Le Groupe s'efforcera de maintenir cette tendance.



6.3.2 Sélectionner des prestataires engagés en faveur de l'environnement

6.3.2.1 Politique mise en place

En tant qu'acteur de son environnement, le Groupe Média-Participations Paris a pour objectif de favoriser des actions concrètes destinées à diminuer les impacts écologiques de l'imprimerie.

C'est la raison pour laquelle il favorise les partenariats avec des imprimeurs titulaires de la marque Imprim'Vert.

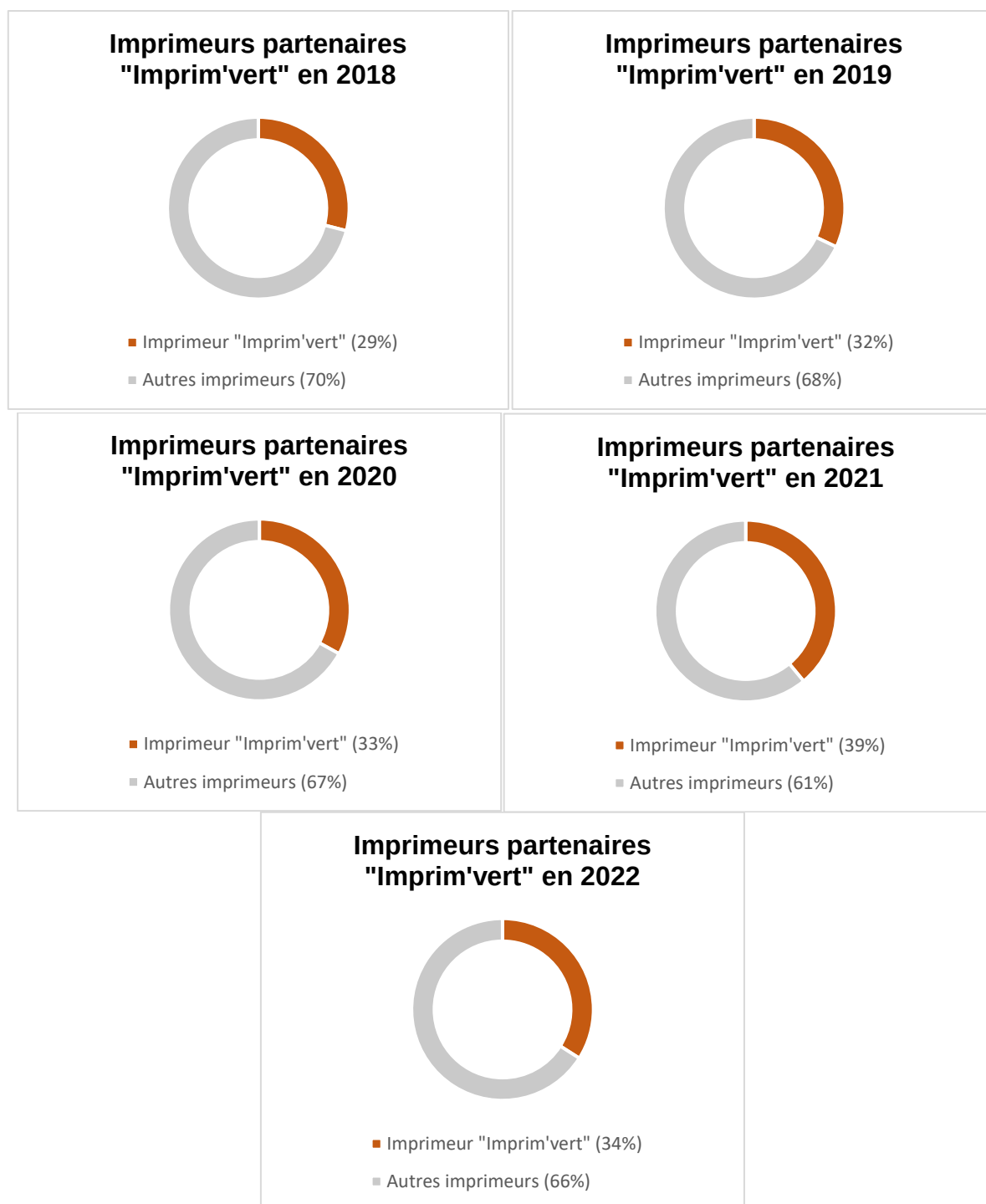
Cette marque est accordée aux imprimeurs engagés dans :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de liquides dangereux,
- la non utilisation de produits toxiques,
- la sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle,
- le suivi des consommations énergétiques.

Développer le recours aux imprimeurs détenteurs de la marque Imprim'Vert est donc un objectif important pour le Groupe.

6.3.2.2 Performance

Le pourcentage d'imprimeurs « Imprim'vert » est passé de 39% en 2021 à 34% en 2022, soit une légère diminution. Cela est lié à la crise du papier connue en 2022 et mentionnée ci-avant.



6.3.3 Veiller à la conformité des engagements du Groupe en matière de propriété intellectuelle

6.3.3.1 Politique mise en place

Les sociétés du Groupe Média-Participations Paris possèdent et exploitent des droits de propriété intellectuelle qui constituent une de ses ressources importantes.

Afin de protéger cette ressource, une direction juridique est présente au siège et délivre une expertise et un conseil qui bénéficient à l'ensemble des filiales.

Elle s'assure notamment que le Groupe Média-Participations Paris se conforme à la réglementation en vigueur et à ses obligations envers ses différents partenaires.

6.3.3.2 Performance

En 2022, le Groupe Média-Participations Paris dénombre 7 litiges en matière de propriété intellectuelle, soit un nombre en légère diminution par rapport à 2021.

Il convient de préciser que le Groupe a obtenu gain de cause dans de nombreux litiges depuis 2018.

Ces éléments témoignent d'une bonne maîtrise des principes fondamentaux régissant le secteur de la propriété intellectuelle au sein du Groupe.

6.3.4 Veiller à l'adaptation des contenus

Le Groupe Média-Participations Paris est attaché au principe de liberté de création.

Il est également conscient de la question de l'éthique des contenus.

L'une des missions du Groupe étant de créer et transmettre à tous des contenus culturels à dimension familiale et spirituelle, le Groupe veille à l'adaptation de chaque production à son public.

Le Groupe s'assure ainsi du respect de la réglementation notamment pour les publications à destination de la jeunesse qui sont déposées auprès de la commission de surveillance et de contrôle des publications pour la jeunesse.

7 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

Média-Participations Paris

Société Anonyme
57 rue Gaston Tessier
75019 Paris

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Média-Participations Paris

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société **Média-Participations Paris**, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC (accréditation Cofrac Inspection n° 3-1080, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet

d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande auprès de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- de préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à

savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en mai 2023, sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

A ce titre :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et que cette dernière comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de

performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants², nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 73% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

¹ **Informations qualitatives** relatives à l'index Egalité Homme/Femme, à la Charte vigilance et aux formations dédiées à la sécurité, analyser les causes, piloter des actions correctrices

² **Informations sociales** : effectif total, part de femmes parmi les cadres, nombre de départs et taux de départs, ancienneté moyenne des salariés, nombre de salariés formés, taux d'accès à la formation, nombre d'heures de formation total, nombre d'heures moyen de formation par salarié, nombre d'accidents du travail des entrepôts logistiques, taux de fréquence et taux de gravité des entrepôts logistiques.

Informations environnementales : consommation d'énergie par équivalent temps plein et m2, émissions de CO2 par équivalent temps plein et m2, part d'inventus recyclés pour l'activité presse, tonnage des déchets (papiers et cartons) recyclés pour l'activité logistique, part d'imprimeurs situés en Europe, part d'imprimeurs ayant la marque Imprim'Vert, part d'imprimeurs certifiés FSC et PEFC

³ Toutes les sociétés françaises présentes sur le site Tempo, la société MDS et la librairie La Procure.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2023

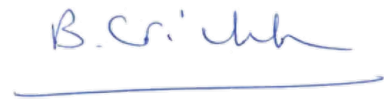
L'un des commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looped 'C' followed by a horizontal stroke.

Christophe Bonte
Associé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Crichton' with a horizontal line underneath.

Bertille Crichton
Associée